

Conseil de Fondation – Séance du 24 juin 2025

Heure : 18h30

Lieu : Foyer de jour

1. Salutations

2. Présences / Absences

Membres du Conseil de Fondation et direction :

Nom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Bernard Mosimann	Président		X	
Catherine Favre Alves	Membre	X		
Anick Wanner	Vice-présidente	X		
Jacques-Alain Gigandet	Membre	X		
Laure Glatz	Membre	X		
Ryan Trohler	Membre	X		
Richard Mami	Membre	X		
Sarah Rizzardo	Membre	X		
Caroline Krieg	Co-directrice	X		
Françoise Seghairia	Co-directrice	X		

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des personnes présentes

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 25.03.2025

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. Prestations du Home

Secteur Soins (*rapport : F. Seghairia*)

- **Occupation** : Toutes les chambres sont occupées. Une liste d'attente existe depuis janvier 2025 avec relances hebdomadaires.
- **BESA** : au 31.05.2025

Nom EMS:		HOME MONTAGU				Service:		SECTEUR SOINS		Date:	04.04.2025	
Degrés	Créneau horaire OPAS en minutes	Temps pour les soins selon OPAS; valeurs moyennes en minutes	Temps pour l'encadrement en minutes	Temps pour Overhead en minutes (10% du temps de soins)	Total du temps nécessaire par an en minutes	Temps de travail annuel net en minutes	Nombre de postes par résident/te	Nombre de postes nécessaires	Indiquer le nombre de résidents/tes:			
0	0	0	11		4 015	99 994	0.040					
1	1-20	10	11	1	8 030	99 994	0.080					
2	21-40	30	11	3	16 060	99 994	0.161					
3	41-60	50	11	5	24 090	99 994	0.241					
4	61-80	70	11	7	32 120	99 994	0.321	0.32			1	
5	81-100	90	11	9	40 150	99 994	0.402	0.40			1	
6	101-120	110	11	11	48 180	99 994	0.482	1.45			3	
7	121-140	130	11	13	56 210	99 994	0.562	1.69			3	
8	141-160	150	11	15	64 240	99 994	0.642	1.28			2	
9	161-180	170	11	17	72 270	99 994	0.723	2.17			3	
10	181-200	190	11	19	80 300	99 994	0.803	4.02			5	
11	201-220	210	11	21	88 330	99 994	0.883	0.88			1	
12	221>	230	11	23	96 360	99 994	0.964	2.89			3	
									Total résidents/tes:	22		
									Moyenne par degré:	8.55		
					Postes requis		Valeur de réf. atteinte:	Minimum atteint	Indiquer plan de postes actuel:			
					Valeur de réf.	Minimum						
Part niveau de fonction 3a: valeur de réf.; minimum 16%:					2.42	2.42	☹	☹	2.00			
Part niveau de fonction 3b: valeur de réf. 4%; minimum 0%:					0.60		✓	✓	0.80			
Part niveau de fonction 3 total: valeur de réf. 20%; minimum 16%:					3.02	2.42	☹	✓	2.80			
Part niveau de fonction 2; 30%; minimum 24%:					4.53	3.62	✓	✓	5.20			
Part niveau de fonction 1; 50%; minimum 40%:					7.55	6.04	☹	✓	7.20			
Total postes dans l'EMS:					15.10	12.08			15.20			

Personnel :

- Dotation conforme aux exigences cantonales (BE).
- Arrêts maladie : Chantal Burkhalter, Sofia Humbert-Droz et Mégane Rubi
- Déclarations AI précoce : Chantal Burkhalter, Sofia Humbert-Droz et Mégane Rubi
- Propositions d'adaptation à la santé au travail en cours :
 - Proposition faite à Chantal Burkhalter pour un poste à 60% au Foyer de jour → Refus de cette dernière

- Proposition faite à Sofia Humbert-Droz pour un poste à 25% au Foyer de jour → Refus de cette dernière.
- Recrutement : recherche active d'un.e ASA à 50%-60%. En attente de trouver un.e ASA ou aide-soignant.e à 50%-60% car le processus de recrutement est complexe. En effet, il y a peu de candidatures adaptées et la validation préalable de Mr Mosimann pour chaque candidature entrave et ralentit le processus de recrutement.
- Démission : Suzana Da Silva a démissionné pour raisons privées et personnelles qui n'ont aucun lien avec son travail et l'institution.
- Fin de contrat : néant
- **Santé / Sécurité :**
 - Commande de trousse de secours par secteur effectuée.
 - Mise en place de dispositifs individuels de protection, DIP, (montre-bracelet avec un call center pour les travailleurs isolés).
 - Réflexion en cours sur l'abandon des piquets en raison du non-respect du cadre légal constaté, (7 services de piquet, ensuite 4 jours sans service de piquet)
 - Discussion en cours pour choisir un médecin pour la santé du personnel :
 - Soit un médecin qui intervient dans le home sur la base d'un contrat
 - Soit médecins privés des collaborateurs
- **Plan d'hydratation plus :**
 - En raison de la période estivale et des fortes chaleurs enregistrées, un **carnet de suivi de l'hydratation** sera mis à disposition **dans la salle à manger**. → Ce support s'inscrit dans une **démarche pluridisciplinaire**, visant à garantir une bonne hydratation des résidents, en particulier lors des fortes chaleurs. Aération naturelle.
 - **Chaque collaborateur**, quel que soit son rôle, est invité à **noter dans le carnet, les moments d'hydratation observés**. En effet, nous comptons sur la mobilisation de tous : **nous sommes tous des facilitateurs du bien-être et de la santé des résidents**.
 - Affichage et informations aux responsables de secteurs
- **Lettre de la Pharmacieplus de la Neuveville adressée au Conseil de fondation**. Ils sont surpris d'être démis de leur collaboration avec le home Montagu et ne comprennent pas quelles en sont les raisons. Ils ont toujours approvisionné Montagu en médicaments et ne comprennent pas notre décision de cesser de travailler avec eux. Selon Mme Krieg, la collaboration n'a jamais été bonne (appels, requêtes, ...). Mme Wanner affirme que la reprise de la Pharmacieplus par Mme Borel a changé la situation. Mme Krieg affirme que le personnel de la Pharmacieplus ne collabore pas bien. Mme

Seghaïria dit qu'il y a des problèmes au niveau des commandes (livraison de petits emballages au lieu de grands quand le patient a une maladie de longue durée, de la péremption des produits commandés, ...). Mme Seghaïria a fait appel à plusieurs pharmacies pour trouver de meilleures prestations. La Pharmacie du Landeron remplit les critères de sécurité ce qui n'est pas le cas de la Pharmacieplus de la Neuveville. De plus, le Dr Freiburghaus travaille avec la Pharmacie du Landeron. M. Gigandet regrette qu'aucun contact n'ait été pris avec Mme Borel pour discuter ces problèmes. Mme Seghaïria réplique qu'elle n'a jamais voulu rompre la collaboration mais qu'elle n'obtient pas les mêmes prestations (volonté de diversifier pour assurer la sécurité et respect des normes cantonales). Le Conseil de fondation répond à la Pharmacieplus de la Neuveville par mail que les codirectrices prendront contact pour une discussion (courriel envoyé par Richard Mamie).

Secteur Animation (*rapport : S. Cotting*)

- Kermesse du 14.06.2025 : grand succès, fréquentation doublée par rapport à l'année précédente.
- Objectif de visibilité atteint.
- Collaboration CEFF : Accueil d'une apprentie ASE (Margaux König) dès le 18.08.2025 pour 6 mois.
- Véronique Ewesse : CFC d'ASE obtenu pour l'animation.

Secteur Foyer de jour (*rapport : M. Noirjean*)

- Lundi réservé aux hôtes présentant moins de troubles de mémoire.
- Nouveaux arrivants.
- Ouverture maintenue fin juillet et début août.
- Stagiaires psychologues sélectionnés pour 2025–2026 : Julien Ebner (août), Eléonore Bürki (février).

Secteur Intendance (*rapport : J.-M. Ciprietti*)

- Arrêts maladie : Maria Fatima Da Silva
- Recrutements : en cours de recherche pour un.e GEI
- Démissions : néant



Secteur Administration (*rapport : C. Krieg*)

- Présence d'une stagiaire (employée de commerce), Malia, pour une durée d'un mois. Collaboration avec le CEFF commerce.
- Examen du 1^{er} module CAS de CK → Réussi

Secteur Cuisine / Hôtellerie / Cantine (*rapport : C. Krieg*)

- **Personnel :**
 - Recrutement : en cours pour trouver une aide cuisine (AFP)
 - Arrêts maladie : néant
 - Fins de contrats : néant
- **Fonctionnement :**
 - Vêtements : Livraison fin juin.
 - Chaussures : Commandées.
 - E-pack Hygiène : il reste à finaliser les éléments d'hygiène pour un fonctionnement optimal.
 - Label "Fait Maison" : Projet en cours, démarrage exigeant en ce qui concerne la charge de travail.
- **Cantine :**
 - Bon déroulement des livraisons.
 - Aucun accident signalé concernant les véhicules
 - Retours positifs des cantines villageoises.

6. Infrastructures (*rapport : Jean-Marc Ciprietti*)

- **Vestiaires :**
 - Travaux de sol en cours,
 - Porte salle de bain finalisée.
 - Casiers commandés et reçus
- **Portail :**
 - Concept validé, devis accepté.
 - Installation du système à distance

- Installation du portail automatique prévue fin juillet avec une marge de manœuvre de plus ou moins un mois.
- Fermeture également des alentours du Home en cours de finalisation
- Communication envoyée aux voisins pour avertir des modifications de passage par le Home Montagu (zone privée)
- **Pavillon de jardin :**
 - Il a été détruit par la tempête du 15 juin. Un devis pour réparation est demandé et sera envoyé au Conseil fondation pour acceptation.
- **Salle de bain (2e étage) :**
 - Travaux terminés.

7. Finances (*rapport : C. Krieg*)

Le Conseil de Fondation constate que les comptes annuels 2024 sont déficitaires de 47'143.17 frs alors que le budget prévoyait un solde positif (16'271.00 frs). Les frais de personnel sont plus élevés que prévus.

Le Conseil de Fondation adopte les comptes annuels 2024 à l'unanimité et a pris connaissance que le dédommagement de 20'000 frs à M. Wenger ne figure pas dans les comptes annuels 2024. Il sera pris en considération dans les comptes 2025.

8. Médecin conseil (*rapport : C. Krieg*)

- Rappel des bases légales : libre choix du médecin pour les pensionnaires, collaboration contractuelle obligatoire avec un médecin reconnu.
- Pas d'interdiction légale à une double fonction (président + médecin), mais la **responsabilité professionnelle reste à la direction.**

Règlement du canton de Berne :

« Selon l'Art. 40 de l'OPASoc ([Ordonnance sur les programmes d'action sociale](#)) la prise en charge médicale est réglée comme suit :

Art. 40

Prise en charge médicale

¹ Les pensionnaires des foyers disposent du libre choix du médecin.

² Les foyers assurent la prise en charge médicale de leurs pensionnaires. Ils collaborent à cet effet avec un ou une médecin titulaire d'une autorisation d'exercer, en réglant les modalités par contrat.

Le chiffre 2.3.1 de la [Directive sur les exigences à remplir pour l'octroi de l'autorisation d'exploiter un foyer](#) indique les tâches, compétences et responsabilités du médecin de l'institution.

Il n'y a pas de directives concernant les deux fonctions de la même personne (médecin de l'institution et président de la fondation).

La responsabilité professionnelle des soins incombe à la direction des soins, qui est elle-même subordonnée à la direction de l'institution. Le médecin de l'institution n'a pas d'autorité sur le personnel. »

→ Pour rappel ces informations ont été envoyées à tous les membres du CF par courriel le 10.06.2025

Rapport J.-A. Gigandet :

Bernard Mosimann fonctionne comme médecin conseil depuis le départ du Dr. Leibbrandt, pour lequel un contrat avait été conclu. De manière à ce que la fonction de médecin conseil soit définie clairement à l'égard du Dr. Mosimann, il est proposé au Conseil de fondation un contrat entre la fondation Home Montagu et Monsieur le Dr. med. Bernard Mosimann accompagné d'un cahier des charges (indemnité trimestrielle de 500 frs). Le contrat et le cahier des charges sont joints au présent procès-verbal.

→ Le cahier des charges est corrigé: le médecin-conseil du home est le référent de la qualité des soins... La lettre f est supprimée. La dernière partie de la lettre h est supprimée (et assume dans l'intervalle à son égard toute intervention nécessaire). Ce texte sera appliqué à un médecin-conseil encore en exercice professionnellement.

9. Indemnités CF

- Discussion sur les indemnités pour tâches particulièrement exigeantes, selon les statuts. Les membres du Conseil de fondation sont bénévoles. Toutefois, selon l'article 5 alinéa 2 des statuts, les membres du Conseil de Fondation qui effectuent des tâches spéciales peuvent être défrayés.

10. Montagu Nouveau

- L'offre de prestations de Mme Alexia Rufer a été acceptée. Mme Rizzardo s'est récusée lors de la décision.
- La date de la prochaine séance sera fixée par Mme Alexia Rufer. Sara Rizzardo transmettra le recueil des besoins (mail du 13 mai de Caroline Krieg) à Mme Rufer.
- Commission à constituer pour suivi du projet.
- Recueil de données de tous les secteurs, envoyés au CF le 13.05.2025 par la codirection : aucun retour reçu à ce jour. Sarah Rizzardo transmet le recueil à Mme Rufer.
- Visite de Mme Alexia Rufer prévue le 27.06.2025. Cette information n'a pas été communiquée à la direction mais annoncée au responsable de l'intendance. Le président du CF a demandé à l'intendant de ne pas nécessairement en aviser la direction, la présence de M. Ciprietti devrait suffire dans un premier temps.

11. Codirection (rapport : C. Krieg et F. Seghaïria)

- **Répartition des rôles :**

- C. Krieg : administration, comptabilité, RH.
- F. Seghaïria : responsable du secteur soins, gestion de projet, administration, RH.
- Collaboration respectueuse et complémentaire.

- **Gestion des heures supplémentaires :**

- Rééquilibrage mensuel.
- Heures élevées en lien avec le petit pourcentage et l'impossibilité de séparer les différentes fonctions dues à la taille de l'institution.
- La codirection envisage d'appeler Caroline Hofstetter pour Caroline Krieg et Ismaël Lafi (qui a le plus haut pourcentage) pour Françoise Seghaïria. Aucune augmentation de salaire n'est prévue.
- J.- A. Gigandet rappelle tout d'abord que l'on est en droit d'attendre de la direction qu'elle consacre plus de temps que celui que le pourcentage qui lui est affecté, bien qu'un contrôle des heures entre les 2 fonctions de chaque codirectrice soit bien difficile. J.- A. Gigandet mentionne également que les codirectrices n'ont pas la compétence de nommer des adjoints à la direction ou des vice-directeurs/rices (compétence du CF). Par contre, elles peuvent nommer des personnes fonctionnant comme employées, assistantes, aides, avec un cahier des charges précis.

- **Réalisations (bilan des six premiers mois) :**

- Création/actualisation des cahiers des charges pour tous les secteurs et pour chaque fonction (ces derniers étaient inexistantes et/ou non adaptés)
- Entretiens annuels et développement
- Grilles de recrutement, période d'essai, stagiaires.
- Projets Montessori : buffet → changement d'horaire pour un accompagnement personnalisé des résidents.
- Cadre du certificat de travail
- Validation de l'attestation pour le service de nuit (inexistant mais obligatoire et légal) par le médecin.
- Externalisation de la préparation des médicaments → Sécurité des traitements et sécurisation du processus.

- Création de divers protocoles de soins : décès, ambulance, annonce d'erreurs de traitement, guide du travail de nuit, cadre par horaires, accueil et encadrement des nouveaux collaborateurs, accueil et encadrement des étudiants en formation.
 - Renforcement du travail interdisciplinaire (flash info)
 - Signature de partenariats (HES SO, HES Arc, CEFF) → accueil étudiants HES et stagiaires employé de commerce
 - Mise en place des horaires continus pour les soins
 - Gestion cas RH (JW)
 - Nomination d'un représentant santé/sécurité au travail (obligation légale) inexistant jusque-là.
- **Correspondances et collaboration avec le Conseil de Fondation :**
 - Plusieurs mails sont adressés à la codirection par le président du CF à des heures souvent tardives et hors du cadre de travail (week-end inclus) et qui ne relèvent pas d'une urgence pour les résidents et les collaborateurs.
 - Ces mails sont distribués à l'appréciation du CF (pour ceux qui ne sont pas en copie)
 - Il devient difficile de collaborer avec ces modalités de communication (courriel → téléphone, téléphone → courriel)
 - Le management motivationnel et le leadership participatif sont mis à mal par les interventions du président auprès des responsables de secteur qui sont sollicités sans pouvoir en informer la direction.
 - J.- A. Gigandet tient à préciser que les échanges ces derniers mois entre la direction et le président du CF sont devenus difficiles ; les interventions de la direction auprès du canton quant à la légitimité de Bernard Mosimann, comme président et médecin conseil, et la demande de la direction d'être accompagnée lors des rencontres avec Bernard Mosimann ont accentué ce climat de tensions. J.- A. Gigandet demande un peu plus de considération réciproque entre la codirection et Bernard Mosimann lors de leurs futurs contacts: s'il s'agit du président du CF, les codirectrices peuvent toutes les deux être présentes; s'il s'agit du médecin-conseil, la présence de Mme Seghaïria, responsable des soins, est seule légitime. Si des rencontres doivent avoir lieu sur site, une heure plus tardive que 7.30 h doit être convenue.

12. Divers (*rapport de la direction*)

- Apéritif avec les familles pour expliquer les changements dans le cadre du Nouveau Montagu. Apéritif très apprécié par toutes les parties ; il sera certainement reconduit à l'avenir.
- Préparation du 10e anniversaire du Foyer de jour. Date à définir



Home Montagu
Rue Montagu 8
2520 La Neuveville

Tél. 032 751 26 96
Fax 032 751 33 40

www.home-montagu.ch

montagu@home-montagu.ch

- Dates d'entrée en fonction des membres du CF. Se référer aux PV des séances du CF.
- Demande de soutien, intervenant externe Sadies (migration inter rail au lieu de BESA)
- Collaboration avec le SMAD pour les exercices incendies
- Décès de Madame Finazzi, membre du Comité des Dames.
- Carte adressée à M. Wenger pour le décès de sa maman.

Les codirectrices nous quittent à 21h23.

13. Délibérations du CF après le départ des directrices

Monsieur Jacques Macabrey, directeur du Home Clos Brochet, nous a proposé sa candidature pour devenir membre du Conseil de Fondation. La direction l'a déjà approché à plusieurs reprises dans le cadre du projet du « Nouveau Montagu ». Il vient d'ailleurs de finaliser la construction de son Foyer de Jour, que les codirectrices visiteront prochainement.

Par ailleurs, Monsieur Luc Dapples, directeur de L'Esplanade et de Cristal à Bienne, est membre de l'ADIRO et a été impliqué dans BESA. Il serait un soutien précieux pour la fondation Montagu, notamment en vue de l'échéance 2027 où le canton imposera à notre institution la transition vers le système RAI. Monsieur Dapples est d'ailleurs à l'origine de ce projet.

Ces deux personnes collaborent déjà à titre gracieux avec la codirection.

Tous deux apporteraient des compétences spécifiques et complémentaires au Conseil de fondation actuel..

Le Conseil de Fondation accepte à l'unanimité la nomination de Messieurs Jacques Macabrey et Luc Dapples comme nouveaux membres du Conseil de Fondation.

Clôture de la séance

Heure de fin : 21h45

Prochaine séance

Date : 25 novembre 2025

Heure : 18h30

Lieu : Foyer de jour

La vice-présidente :

Anick Wanner

Elaboration du pré-PV le 17.06.2025

Caroline Krieg et Françoise Seghairia

La Secrétaire du PV :

Catherine Favre Alves



Home Montagu
Rue Montagu 8
2520 La Neuveville

Tél. 032 751 26 96
Fax 032 751 33 40

www.home-montagu.ch

montagu@home-montagu.ch